

VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE

**RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2019**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

TABLE DES MATIERES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE

PREAMBULE

1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

1.1 Crédits ouverts 2019

1.2 Réalisation budgétaire

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les dépenses

2.2 Les recettes

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 Les dépenses

3.2 Les recettes

CONCLUSION

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

PREAMBULE

Le compte administratif 2019 présente le résultat du dernier exercice complet de la mandature 2014/2020.

Consciente de la nécessaire rigueur à adopter dans un contexte national et communal de plus en plus difficile, et afin de pérenniser la situation financière de la Ville pour faire face aux enjeux de mutations et de renouvellement d'équipements à venir, Madame le Maire a consigné les mesures suivantes au moment du BP 2019 :

- Maîtrise de la masse salariale ;
- Rigueur sur les crédits de fonctionnement des services gestionnaires ;
- Optimisation des recettes par la recherche systématique de subventions ;
- Pas de recours à l'emprunt sur cet exercice ;

Ces objectifs ont été suivis et atteints par rapport aux prévisions grâce à la rigueur de gestion des services tout au long de l'exercice, l'ensemble de leurs activités est retracé dans le compte administratif 2019 ci-après.

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

1. PRESENTATION GENERALE

DU COMPTE ADMINISTRATIF

2019

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

1.1 - CREDITS OUVERTS 2019

a. Section de fonctionnement

Le montant des inscriptions budgétaires en fonctionnement s'élève à la somme de : **16 775 494,13 €** en recettes et **16 770 494,13 €** en dépenses, répartie comme suit :

RECETTES FONCTIONNEMENT		DEPENSES FONCTIONNEMENT	
BUDGET PRIMITIF	BS + D.M.	BUDGET PRIMITIF	BS + D.M.
14 912 626,15	1 862 867,98	14 912 626,15	1 857 867,98
16 775 494,13		16 770 494,13	

b. Section d'investissement

Le montant des inscriptions budgétaires en investissement s'élève à la somme de : **8 278 201,94 €**, répartie comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
BUDGET PRIMITIF	BS + D.M	RAR 2018	BUDGET PRIMITIF	BS + D.M	RAR 2018
3 908 783,46	1 513 731,23	2 855 687,25	3 908 783,46	786 316,48	3 583 102,00
8 278 201,94			8 278 201,94		

Soit un budget principal 2019 s'élevant à la somme de :

- **25 053 696,07 € en recettes**
- **25 048 696,07 € en dépenses**

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

1.2 - REALISATION BUDGETAIRE 2019

1 - L'exécution budgétaire se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 14 517 999,73	G	14 965 830,76
	Section d'investissement	B 4 050 104,80	H	6 944 767,63
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	1 719 067,98 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 933 099,49 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 19 501 204,02	= G+H+I+J	23 629 666,37
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 1 742 185,21	L	1 154 576,42
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 742 185,21	= K+L	1 154 576,42
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 14 517 999,73	= G+I+K	16 684 898,74
	Section d'investissement	= B+D+F 6 725 389,50	= H+J+L	8 099 344,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 21 243 389,23	= G+H+I+J+K+L	24 784 242,79

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 – LES DEPENSES

VUE D'ENSEMBLE :

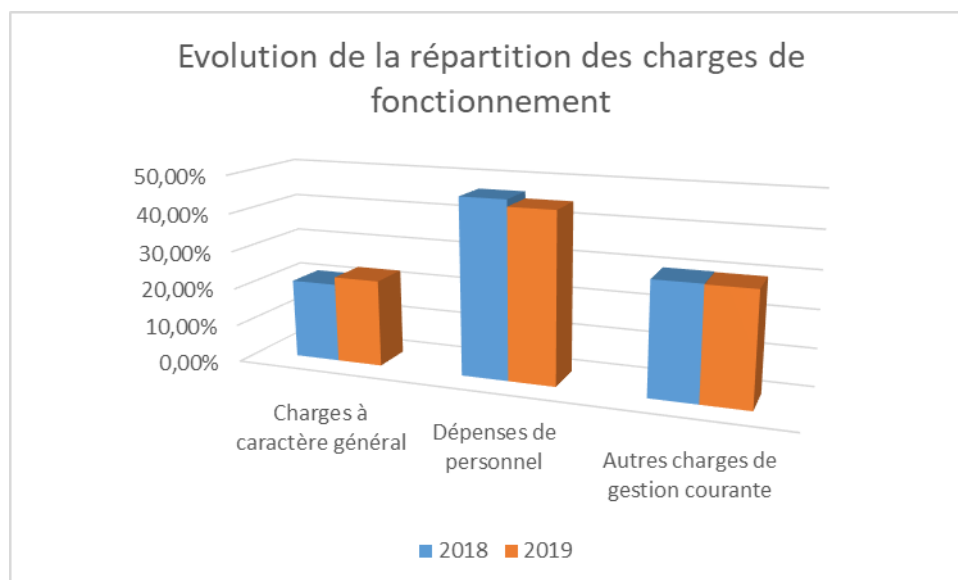
Chapitre	Libellé	Réalisé au 31/12/2018	BP 2019 + BS + DM	Réalisé au 31/12/2019
011	Charges à caractère général	2 782 525,55	3 465 131,96	3 120 431,11
012	Dépenses de personnel	6 189 839,21	6 090 447,00	6 090 321,31
014	Atténuation de produits	379 992,12	70 000,00	56 098,00
65	Autres charges de gestion courante	3 955 627,71	4 120 502,00	4 028 304,51
Total des dépenses de gestion courante		13 307 984,59	13 746 080,96	13 295 154,93
66	Charges Financières	362 148,64	430 000,00	374 048,39
67	Charges Exceptionnelles	14 455,79	13 250,00	3 633,24
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	846 000,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 684 589,02	15 035 330,96	13 672 836,56
023	Virement à la section d'investissement	0,00	890 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	785 431,95	845 163,17	845 163,17
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		785 431,95	1 735 163,17	845 163,17
TOTAL		14 470 020,97	16 770 494,13	14 517 999,73

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

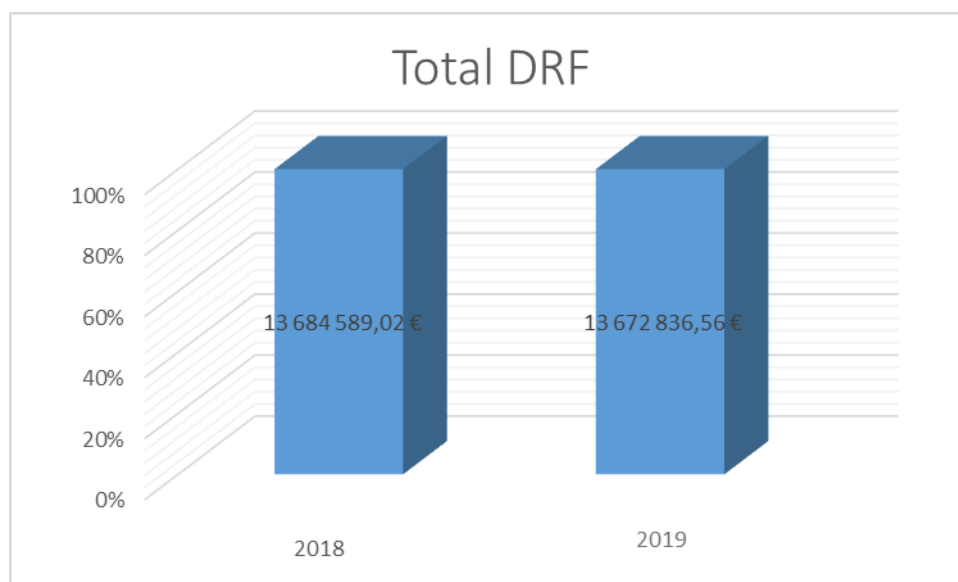
Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à **90,94 %** des prévisions budgétaires.

La principale évolution entre les exercices 2018-2019 est liée au passage en délégation de service public des activités péri et extra scolaires au 8 juillet 2019.

Les charges à caractère général ont donc augmenté en proportion des dépenses réelles de fonctionnement en raison du paiement du délégataire quand les dépenses de personnel ont diminué suite au transfert des animateurs à la Ligue de l'Enseignement. Les autres charges de gestion courante restent quant à elles stables.



Cette évolution de la répartition des différentes charges de fonctionnement n'impacte pas leur niveau qui est en légère diminution entre les exercices 2018 et 2019. L'impact de cette décision de gestion sur le niveau des dépenses réelles de fonctionnement est donc maîtrisé.



Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

PRESENTATION PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

Chapitre 011 – Charges à caractère général – 3 120 431,11 €

Elles représentent **22,82 %** des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation par rapport au compte administratif 2019 en raison du passage en délégation de service public pour les activités périscolaires, elles concernent :

- Les fluides (Eau, électricité, gaz, téléphone, carburant) : 576 471,50 € ;
- Achats de prestations : 814 760,38 € ;
- La restauration municipale : 262 709,83 € ;
- Les travaux sur les bâtiments communaux faits en régie : 64 442,46 € ;
- L'entretien des voies et réseaux : 349 261,04 € ;
- L'entretien des bâtiments communaux (Mises aux normes, vérification des installations, etc...) : 196 176,39 € ;
- L'entretien des biens mobiliers et des véhicules : 66 440,82 € ;
- Les fournitures scolaires : 34 722,62 € ;
- Contrats de prestations de service : 107 905,32 € ;
- Assurances : 71 824,39 € ;
- Catalogues et imprimés : 68 243,86 € ;
- Les fêtes et cérémonies : 11 682,02 €.

Chapitre 012 – Charges de personnel – 6 090 321,31 €

Elles représentent **44,54 %** des dépenses réelles de fonctionnement contre 45.23% en 2018, ce qui indique une stabilisation de la masse salariale amorçant même une légère diminution, les réformes structurelles telles que les réorganisations sont désormais perceptibles.

L'exécution budgétaire 2019 s'est faite en prenant en compte deux axes : une part contrainte et une part discrétionnaire qui ont été pilotées afin de permettre une diminution de la masse salariale en respectant le principe suivant : moins d'agents, mais mieux rémunérés.

La part contrainte est composée des éléments de salaires qui s'imposent à la ville sans qu'elle puisse avoir une action sur eux : les évolutions statutaires et les augmentations de charges patronales notamment.

Le coût total de la part contrainte au budget 2019 s'élève à 300 900 euros supplémentaires sur le chapitre 012.

La part discrétionnaire est composée des évolutions sur lesquelles la collectivité peut avoir une action volontariste : créations de poste, politique de remplacement, avancements de grade, régimes indemnitaires.

Le surcoût total de la part discrétionnaire s'élève à 68 000 euros pour l'année 2019, compensée par des départs à la retraite ou mutations non remplacées permettant une économie de 38 000 euros.

La volonté de la collectivité de passer en délégation de service public avec le transfert des agents a permis d'économiser le coût de masse salariale correspondant, soit 450 000 euros sur le budget 2019.

Accusé de réception en préfecture 094-219400553-20200629-DEL20200629_4- DE Date de télétransmission : 02/07/2020 Date de réception préfecture : 02/07/2020
--

Chapitre 014 – Atténuation de produits – 56 098,00 €

Elle représente **0,41 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2018	CREDITS OUVERTS 2019	REALISES 2019
014	Atténuation de produits	379 992,12	70 000,00	56 098,00
TOTAL CHAPITRE		379 992,12	70 000,00	56 098,00

Prélèvement au titre de l'art.55 LOI SRU - 0 €

Dans le cadre de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logements sociaux a modifié, le seuil minimal de 25% de logements sociaux des résidences principales de la Commune.

En conséquence, la ville d'Ormesson-sur-Marne avec seulement 2,10% se voit contrainte par arrêté de carence de verser un prélèvement obligatoire calculé à partir des logements sociaux manquants.

Cependant, suite au courrier en date du 26 septembre 2018 que Madame Le Maire a envoyé à Monsieur le Préfet. Celui-ci a étudié la situation et a ramené la pénalité pour 2019 à 0€.

Les sommes suivantes avaient été exigées par l'Etat à la Commune sur les exercices antérieurs :

2019	0 €
2018	323 050 €
2017	218 044 €
2016	223 873 €
2015	71 621 €
2014	96 456 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – 4 028 304,51 €

Elles représentent **29,46 %** des dépenses réelles de fonctionnement, elles concernent notamment :

- Les indemnités et charges des élus : 175 502,10 €,
- Les contributions aux organismes de regroupement : 76 371,89 €,
- La subvention au CCAS : 340 000 €,
- Les subventions aux associations : 292 890,09 €,
- Contribution du fonds de compensation des charges territoriales lié aux transferts de compétences à GPSEA, dont le complexe sportif et médiathèque au 1^{er} Janvier 2017 : 2 931 574,00 €.

Chapitre 66 – Charges financières – 374 048,39 €

Elles représentent **2,74 %** des dépenses réelles de fonctionnement, pour le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – 3 633,24 €

Il s'agit d'annulation de titres liées à des créances tombées sur les exercices antérieurs.

Accusé de réception en préfecture 094-219400553-20200629-DEL20200629_4- DE Date de télétransmission : 02/07/2020 Date de réception préfecture : 02/07/2020
--

Chapitre 022 – Dépenses imprévues – 846 000 €

Ce crédit n'a pas été utilisé.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

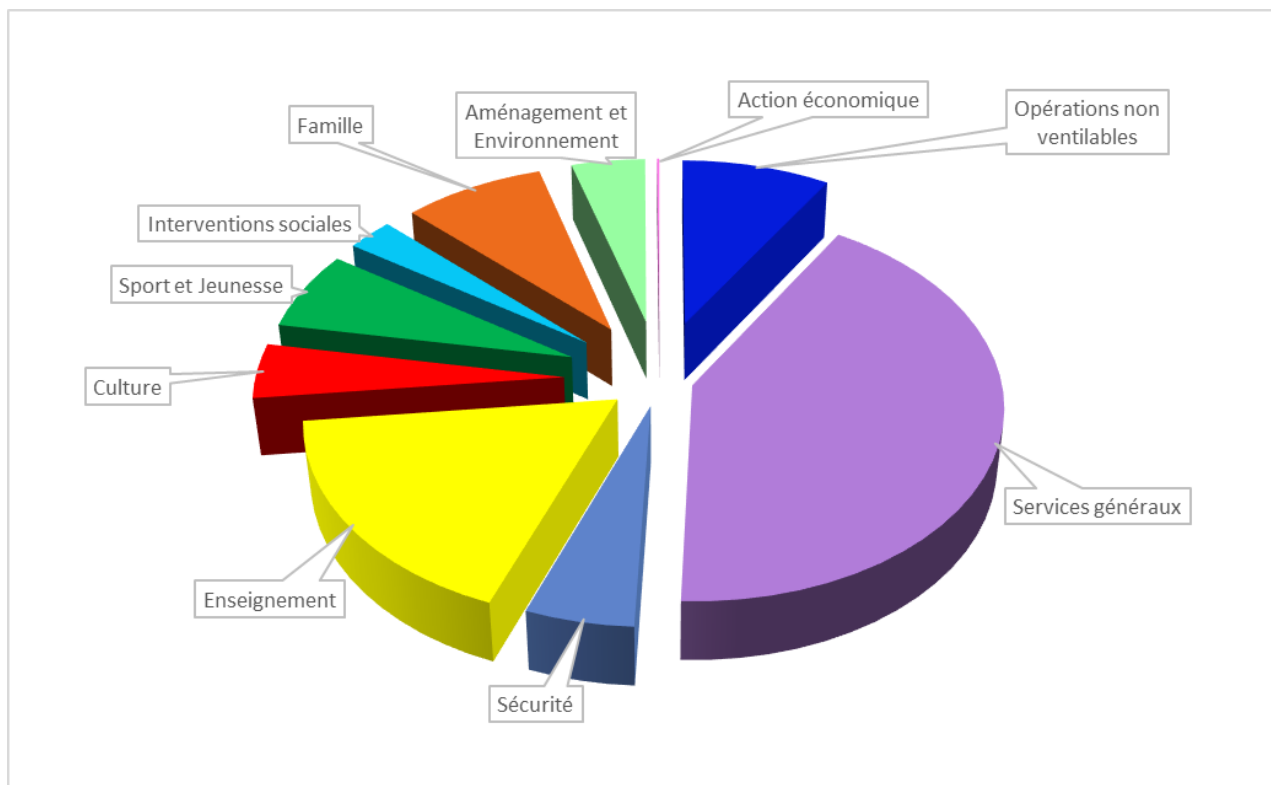
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS 2018	CREDITS OUVERTS 2019	REALISES 2019
023	Virement de la section d'investissement	2 175 323,15	890 000,00	0,00
TOTAL CHAPITRE		2 175 323,15	890 000,00	0,00

Conformément à l'instruction M14, les crédits inscrits au chapitre 023 du budget primitif de l'exercice, ne font l'objet d'aucune opération comptable.

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

PRESENTATION PAR ACTIVITE

Le compte administratif est voté, comme le Budget primitif, par nature ; il est cependant intéressant de repérer quelle est la charge des différents secteurs, regroupés dans les fonctions de la nomenclature M14.



– Opérations non ventilables – 1 275 310 €

Il s'agit des opérations comptables ne pouvant être spécifiquement rattachées à un service, telles que le remboursement des intérêts de la dette, le FPIC, les pénalités SRU, les amortissements.

– Services généraux – 6 084 956 €

Il s'agit du secteur le plus important puisqu'il regroupe les rémunérations de l'administration centrale (Hôtel de Ville, Services Techniques) les indemnités des élus, la communication, les fêtes et cérémonies, les assurances, l'énergie, les flux de contribution au fonds de compensation des charges territoriales.

– Sécurité – 739 731 €

Il s'agit des charges de fonctionnement de la Police Municipale : salaires, fluides du local, équipements, etc.

– Enseignement – 2 536 726 €

Il s'agit des charges concernant les écoles maternelles et élémentaires (entretien, ménage, fournitures scolaires, ...) la restauration scolaire, les activités périscolaires.

– Culture – 659 906 €

Il s'agit des charges de fonctionnement du Centre Culturel et de l'ensemble des activités culturelles consacrées au spectacle vivant, aux expositions, aux ateliers musique.

– Sport et Jeunesse – 959 885 €

Il s'agit des charges de fonctionnement des bâtiments sportifs, pour les structures d'accueil de loisirs et les animations pour les enfants et les jeunes.

Accusé de réception en préfecture
n° 21900568-20200629-DEL 20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

– Interventions Sociales – 398 227 €

Elles sont essentiellement constituées de la subvention du CCAS à hauteur de 340 000 euros.

– Famille – 1 212 153 €

Il s'agit du secteur de la petite enfance réparti sur les 2 structures municipales (crèche familiale et multi-accueil) ainsi que la crèche collective en délégation de Service Public à Kid's Cool.

– Aménagement – Environnement – 634 942 €

Il s'agit des frais d'entretien des voies et d'éclairage public.

– Action économique – 19 083 €

Il s'agit des charges relatives à l'entretien du marché alimentaire.

Accusé de réception en préfecture 094-219400553-20200629-DEL20200629_4- DE Date de télétransmission : 02/07/2020 Date de réception préfecture : 02/07/2020
--

2 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B – LES RECETTES

VUE D'ENSEMBLE :

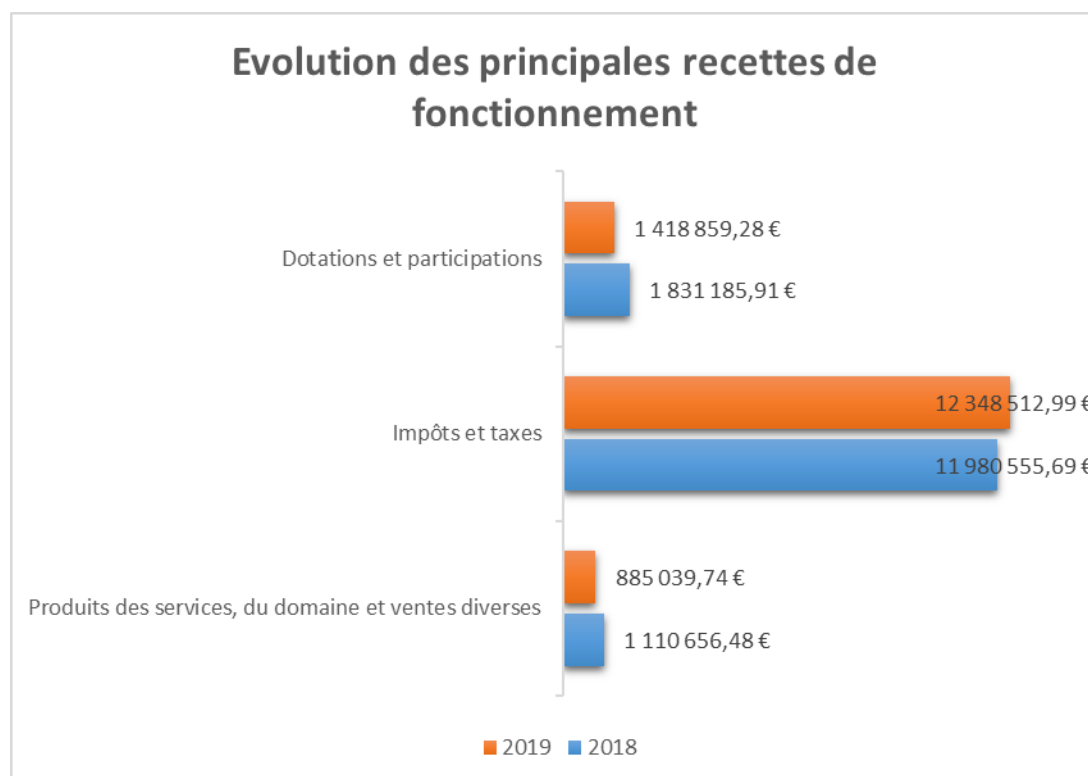
Chapitre	Libellé	Réalisé au 31/12/2018	BP 2019 + BS + DM	Réalisé au 31/12/2019
013	Atténuation de charges	25 284,75	15 000,00	20 432,89
70	Produits services, domaine...	1 110 656,48	1 043 088,59	885 039,74
73	Impôts et taxes	11 980 555,69	11 991 596,00	12 348 512,99
74	Dotations et participations	1 831 185,91	1 649 062,91	1 418 859,28
75	Autres produits de gestion courante	149 125,72	146 420,00	144 757,59
Total des recettes de gestion courante		15 096 808,55	14 845 167,50	14 817 602,49
77	Produits exceptionnels	153 373,18	21 468,00	25 459,56
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 250 181,73	14 866 635,50	14 843 062,05
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	138 699,18	189 790,65	122 768,71
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		138 699,18	189 790,65	122 768,71
TOTAL		15 388 880,91	15 056 426,15	14 965 830,76
002	Résultat reporté ou anticipé	2 685 011,58	1 719 067,98	1 719 067,98
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		18 073 892,49	16 775 494,13	16 684 898,74

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à **99,84 %** des prévisions budgétaires réelles, qui avaient été inscrites de façon très prudente.

Deux évolutions importantes sont à noter :

- Les produits des services ainsi que les dotations sont en baisse : il s'agit de la conséquence du passage en délégation de service public, les redevances des usagers sont désormais perçues par le délégataire, de même que les aides de la CAF afférentes aux activités péri et extrascolaires.
- Les revenus fiscaux ont augmenté en 2019, ce qui s'explique par la hausse des bases (2.2% en 2019) qui a profité aux recettes communales sans que les taux aient été augmenté.



La part prépondérante des recettes fiscales de la Commune dans les recettes de fonctionnement permettent une véritable autonomie financière et une projection précise des recettes fiscales.

Toutefois, la réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe d'habitation mettent en péril cette autonomie, dès lors qu'une partie seulement des recettes de la taxe d'habitation sera remplacée par une recette fiscale propre : de la taxe foncière (partie du département).

Le reste de la compensation sera assurée par une dotation de l'Etat, sur l'évolution de laquelle la Commune n'a aucune visibilité ni maîtrise.

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

LES RECETTES PAR CHAPITRE

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine – 885 039,74 €

Ils représentent **5,96 %** des recettes réelles de fonctionnement et concernent notamment :

- Les concessions dans les cimetières, redevances funéraires : 22 122 € ;
- Les participations des familles (périscolaire & enseignement : 448 904,42 € - jeunesse : 88 899,07 €) ;
- Les redevances et droits des services culturels : 128 571,70 € ;
- Les redevances et droits des services sociaux (crèche & halte-garderie) : 130 213,81 €.

Chapitre 73 – Impôts et taxes – 12 348 512,99 €

Elles représentent **83,19 %** des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent ainsi :

- Les contributions directes – 9 465 627 € (dont 44 412 € rôles supplémentaires)
 - Taux de la TH : 25,45 %
 - Taux du FB : 19,84 %
 - Taux du FNB : 61,60 %
- L'attribution de compensation du territoire, identique à celle de l'ex agglomération : 1 890 369 €
- Les taxes additionnelles, droits de mutations et autres taxes diverses : 706 330,07 €
- La taxe sur l'électricité : 190 284,63 €
- Taxes locales publicité : 11 662,48 €
- Les produits des services concédés (Marché du Centre) : 84 239,81 €.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations – 1 418 859,28 €

Elles représentent **9,56 %** des recettes réelles de fonctionnement et les principales sont les suivantes :

- Dotation Globale de Fonctionnement, (Dotation forfaitaire et dotation nationale de péréquation) : 717 282 €. Cette dotation a diminué de moitié sur la durée du mandat.
- Participations CAF : 431 997,93 €
- Participations autres organismes : 45 614,47 €
- Compensations État fiscalité directe locale : 236 930 €
- Remboursement des charges de voiries transférées de la CAHVM : - 30 000 €
- Remboursement des charges de la Médiathèque et du Stade transférées de GPSEA : 11 375,59 €
- Remboursement des charges de la Police Municipale à la mairie de Noiseau : 5 659,29 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante – 144 757,59 €

Elles représentent **0,98 %** des recettes réelles de fonctionnement pour les revenus des immeubles et les locations de salles.

- Revenus des immeubles : 40 585,88 €
- Locations des salles : 9 234,80 €
- Autres : 94 936,91 €

Accusé de réception en préfecture 094-219400553-20200629-DEL20200629_4- DE Date de télétransmission : 02/07/2020 Date de réception préfecture : 02/07/2020
--

Chapitre 013 – Atténuations de charges – 20 432,89 €

Elles concernent les remboursements sur rémunérations du personnel.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels – 25 459,56 €

Ils représentent **0,17 %** des recettes réelles de fonctionnement et ont concerné :

- Remboursement de produits exceptionnels : 16 872,95 €
- Dons : 613,00 €
- Remboursement de produits de gestion courante : 7 972,31 € (régularisation des charges constatées de 2018)

Chapitre 002 – « Excédent de Fonctionnement »

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2018	CREDITS OUVERTS 2019	REALISES 2019
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 685 011,58	1 719 067,98	1 719 067,98

L'excédent de fonctionnement reporté correspond au fonds de roulement nécessaire au maintien d'un bon niveau de trésorerie. Son évolution à la baisse entre 2018 et 2019 s'explique par l'utilisation de ce fonds de roulement pour financer l'investissement.

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 – LES DEPENSES

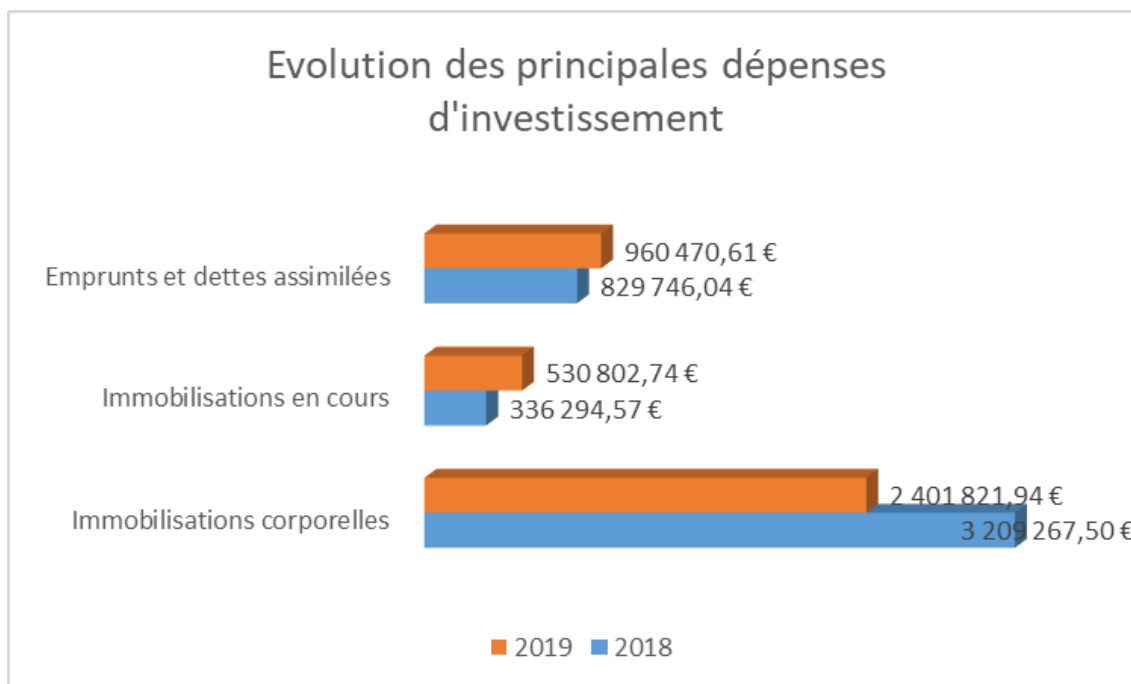
VUE D'ENSEMBLE :

Chapitre	Libellé	Réalisé au 31/12/2018	BP 2019 + BS + DM	Réalisé au 31/12/2019	RAR 2019
20	Immobilisations incorporelles	44 906,10	368 149,40	34 240,80	32 670,00
204	Subventions d'équipement versées	300 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 209 267,50	4 805 696,76	2 401 821,94	1 499 822,24
23	Immobilisations en cours	336 294,57	740 995,03	530 802,74	209 692,97
Total des dépenses d'équipement		3 890 468,17	5 914 841,19	2 966 865,48	1 742 185,21
16	Emprunts et dettes assimilées	829 746,04	960 470,61	960 470,61	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	280 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		829 746,04	1 240 470,61	960 470,61	0,00
45	Total des opérations p/comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 720 214,21	7 155 311,80	3 927 336,09	1 742 185,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	138 699,18	189 790,65	122 768,71	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		138 699,18	189 790,65	122 768,71	0,00
TOTAL		4 858 913,39	7 345 102,45	4 050 104,80	1 742 185,21
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	73 696,32	933 099,49	933 099,49	0,00

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

Les dépenses totales d'investissement 2019 se sont élevées à 4 983 204,29 €,

Les dépenses réelles s'élèvent à 3 927 336,09 €, hors restes à réaliser.



Les dépenses principales en section d'investissement sont de deux sortes :

- Les dépenses financières dès lors que le capital de l'emprunt est remboursé sur la section d'investissement, en devant être totalement financé par des recettes propres. Il est en hausse en 2019 par rapport à 2018, en raison d'un emprunt réalisé afin de financer l'ALSH.
- Les dépenses d'équipement : travaux et achats d'équipements. Le montant de réalisation des travaux d'équipement est en baisse par rapport à 2018, mais les travaux de l'ALSH ont été reportés en raison de l'incendie et de ses suites sur le budget 2020. Ils n'apparaissent donc pas sur le compte administratif 2019 mais figureront en 2020 pour un montant de report d'1 162 871.58 euros.

D'autres travaux et achats d'équipement (fin de travaux déjà entamés, achats de serveurs, etc.) ont été reportés sur le budget 2020, pour un montant total de reports d'1 742 185,21 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE :

Chapitre 16 – Emprunts - 960 470,61 €

- Remboursement du capital des emprunts souscrits dans le cadre du financement des investissements.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – 34 240,80 €

Elles concernent les logiciels, les licences informatiques et les études pour les bâtiments communaux et la voirie.

- Diverses études sur bâtiments : 29 340 €.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – 2 401 821,94 €

Elles représentent **61,16 %** des dépenses réelles d'investissement pour des équipements et des travaux qui concernent, principalement :

- **Bâtiments scolaires – 85 978,04 €**
 - Travaux fenêtres, porte et tableau interactif école André Le Nôtre,
 - Remplacement chaudière école Jules Ferry,
 - Travaux clôture école Anatole France
- **Bâtiments sportifs – 127 851,65 €**
 - Travaux d'étanchéité gymnase d'Amboile,
 - Travaux divers dans les gymnases,
- **Bâtiments culturels – 221 834,07 €**
 - Travaux d'étanchéité,
 - Travaux du hall d'entrée,
 - Travaux de remplacement de l'éclairage,
 - Divers achats et travaux.
- **Voirie – 18 919,02 €**
 - Signalisation routière,
 - Clôture et plots, marquage au sol.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours – 530 802,74 €

Elles représentent **13,52 %** des dépenses réelles d'investissement, pour les gros travaux de voirie.

- Réfection des chaussées et trottoirs : 338 370,04 €,
- Réfection de la rue Edouard Branly : 192 432,70 €.

Chapitre 001 – « Déficit d'Investissement »

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2018	CREDITS OUVERTS 2019	REALISES 2019
001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE D'INVESTISSEMENT	73 696,32	933 099,49	933 099,49

Le déficit d'investissement est le solde négatif de la section d'investissement de l'exercice 2018. Au budget 2019, il a donc dû être financé par des recettes propres.

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

3 - SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2- LES RECETTES

VUE D'ENSEMBLE :

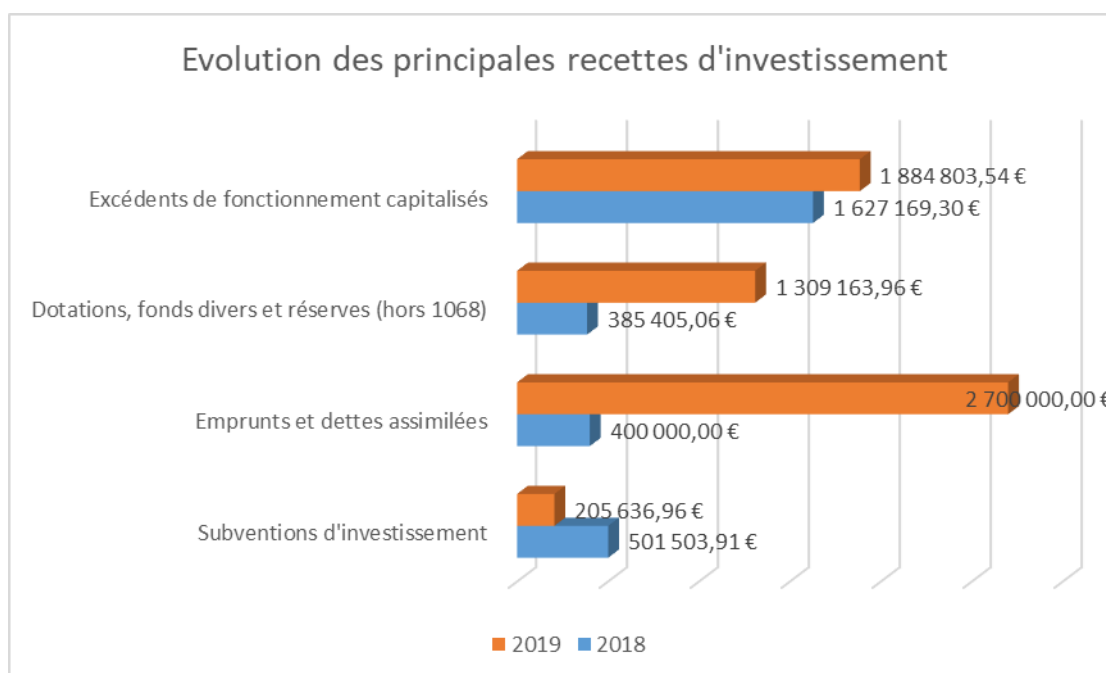
Chapitre	Libellé	Réalisé au 31/12/2018	BP 2019 + BS + DM	Réalisé au 31/12/2019	RAR 2019
13	Subventions d'investissement	501 503,91	1 310 478,77	205 636,96	1 154 576,42
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	2 700 000,00	2 700 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		901 503,91	4 010 478,77	2 905 636,96	1 154 576,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	385 405,06	647 756,46	1 309 163,96	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 627 169,30	1 884 803,54	1 884 803,54	0,00
27	Autres immobilisations financières	300 000,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 312 574,36	2 532 560,00	3 193 967,50	0,00
45	Total des opérations p/comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 214 078,27	6 543 038,77	6 099 604,46	1 154 576,42
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	890 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	785 431,95	845 163,17	845 163,17	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		785 431,95	1 735 163,17	845 163,17	0,00
TOTAL		3 999 510,22	8 278 201,94	6 944 767,63	1 154 576,42
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 999 510,22	8 278 201,94	6 944 767,63	1 154 576,42

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020

Les recettes réelles d'investissement ont été réalisées à **93,22 %** des prévisions budgétaires.
 Les recettes totales d'investissement 2019 se sont élevées à 6 944 767,63 €, dont 6 099 604,46 €, hors restes à réaliser.

Les recettes de la section d'investissement sont de plusieurs natures :

- **L'emprunt.** Pour l'exercice 2019, aucun emprunt nouveau n'a été souscrit. Toutefois, l'emprunt de 2 700 000 euros souscrit en 2018 pour financer les travaux de l'ALSH a été tiré en 2019, et apparaît donc sur le compte administratif 2019 au titre des restes à recouvrer de l'exercice 2018. Il est donc en forte hausse par rapport à l'exercice 2018.
- **Les dotations et subventions.** Il s'agit notamment du FCTVA, des subventions demandées à chaque projet d'investissement pouvant y prétendre ainsi que de la taxe d'aménagement, considérée comme une dotation car elle correspond au reversement par l'Etat d'une partie de ses droits lors des opérations d'aménagement. La taxe d'aménagement connaît une forte progression entre les deux exercices 2018 et 2019.
- **L'autofinancement.** Le compte 1068 permet un virement définitif de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour permettre de couvrir le déficit reporté d'une part, les charges des équipements nouveaux d'autre part. Cet autofinancement est en augmentation entre les deux exercices, ce qui correspond à la volonté de maîtrise l'emprunt pour lui préférer une politique d'autofinancement sur les exercices 2019 et 2020.



Les subventions, notamment relatives à la construction de l'ALSH, étant liées à l'achèvement des travaux, elles sont reportées sur le budget 2020 à hauteur d'1 154 576.42 €.

Accusé de réception en préfecture
 094-219400553-20200629-DEL20200629_4-DE
 Date de télétransmission : 02/07/2020
 Date de réception préfecture : 02/07/2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et Réserves – 2 012 574,36 €

- Article 10222 « FCTVA » : **389 308,00 €**

Le fonds de compensation de taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) correspond au remboursement de la TVA acquittée dans le cadre des investissements effectués sur l'année 2017.

- Article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : **1 884 803,54 €**
- Autres recettes : **919 855,96 €** (Taxe d'aménagement).

Chapitre 13 – Subventions d'Investissement – 205 636,96 €

- MGP (Fim) : 30 039 €
 - Toiture Foyer des Anciens
- ETAT (Detr) : 75 870,65 €
 - Travaux au foyer des anciens,
 - Travaux d'étanchéité,
 - Isolation gymnase d'Amboile.
- REGION : 13 599,78 €
 - Vidéo projection
- ENEDIS : 59 597,49 €
 - Eclairage avenue Olivier d'Ormesson RD111
- AUTRES FINANCEURS : 26 530,04 €
 - Remboursement par le territoire pour les dépenses faites au stade et
 - Remboursement par la Commune de Noiseau des frais liés à la mutualisation de la police municipale,
 - CAF pour la véranda de la crèche.

Chapitre 16 – Emprunts – 2 700 000 € :

- 2 700 000 € : sur les restes à recouvrer de l'enveloppe d'emprunt 2018 ;

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS 2018	CREDITS OUVERTS 2019	REALISES 2019
021	Virement de la section de fonctionnement	1 502 500,00	890 000,00	0,00

Conformément à l'instruction M14, les crédits du chapitre 021, au budget primitif de l'exercice, ne font l'objet d'aucune opération comptable.

Accusé de réception en préfecture 094-219400553-20200629-DEL20200629_4- DE Date de télétransmission : 02/07/2020 Date de réception préfecture : 02/07/2020
--

CONCLUSION

BUDGET PRINCIPAL 2019

RESULTATS DE L'EXECUTION

ET RESULTAT DEFINITIF

Le Budget de l'exercice 2019 a été exécuté comme suit :

- Les éléments conduisent à un solde d'exécution brut de la **section d'investissement** de :

Recettes réalisées	6 944 767,63 €
Dépenses réalisées	4 983 204,29 €
Solde brut	+ 1 961 563,34 € (001 Excédent d'investissement)

Le solde des recettes à reporter sur les dépenses restant à réaliser à la clôture de l'exercice est de :

Reports recettes	1 154 576,42 €
Reports dépenses	1 742 185,21 €
Total	- 587 608,79 €

Il est constaté un solde d'exécution net d'investissement positif de :

Solde brut d'exécution	+ 1 961 563,34 €
Solde négatif des reports	- 587 608,79 €
Total	+ 1 373 954,55 €

- Le résultat de la **section de fonctionnement** :

Recettes réalisées	16 684 898,74 €
Dépenses réalisées	14 517 999,73 €
Solde d'exécution net de fonctionnement	+ 2 166 899,01 €

Le résultat net de clôture est de : **+ 3 540 853,56 €**

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20200629-DEL20200629_4-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020